

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC		Audience en pratique		
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référée de	Salle Prévue	Date
No : 500-06-001116-207		0.00	17.09	Le 25 février 2026
L'HONORABLE DONALD BISSON, J.C.S.				(JB4644)

PARTIE DEMANDERESSE
**Procureurs
LCM Avocats inc**

John Brandone Rita Ricciutti Vince Basciano	Absents	Me David Quesnel dquesnel@lcm.ca	Présent
---	---------	--	---------

PARTIE DÉFENDERESSE
Renno Vathilakis inc.

Recy-Beton Inc. Trans Canada Crushing Ltd.	Absentes	Me Michael Vathilakis mvathilakis@renvath.com Me Kristen Petitclerc kpetitclerc@renvath.com Me Tristan Le Gouëff-Saucier tlegoueffsaucier@renvath.com	Présents
---	----------	---	----------

BERNARD, ROY (JUSTICE-QUÉBEC)

Procureur général du Québec	Absent	Me Sophie Primeau sophie.primeau@justice.gouv.qc.ca Me Christian Schiller christian.schiller@justice.gouv.qc.ca	Absents
-----------------------------	--------	--	---------

PARTIE REQUÉRANTE
M^e Charles O'Brien

Élayne Lemieux	Absente	Me Charles O'Brien bluegreenlaw@gmail.com Avocate conseil Me Chantal Perrault mechantalperreault@deontoconseil.com	Absent Présente
----------------	---------	---	------------------------

MIS EN CAUSE
Fonds d'aide aux actions collectives

Fonds d'aide aux actions collectives	Absent	Me Ryan Mayele ryan.mayele@justice.gouv.qc.ca	Virtuel
--------------------------------------	--------	---	---------

Nature de la cause

Montant : \$

Cote(s)	Requête (s)
N/D	Requête modifiée en substitution du représentant (23 février 2026)
25, 35, 40, 44 et 45	

Greffière Louise Péloquin	Interprète	Sténographe
------------------------------	------------	-------------

Audition AM :	Début : 10 h 04	Fin : 10 h 32	Audition PM :	Début :	Fin :
---------------	-----------------	---------------	---------------	---------	-------

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audition : Dossier suit son cours
---------------------------------------	---

CANADA	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE Audience en pratique		COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC			
DISTRICT DE MONTRÉAL			
No : 500-06-001116-207	Référée de 0.00	Salle Prévue 17.09	Date Le 25 février 2026
L'HONORABLE DONALD BISSON, J.C.S.			(JB4644)

HEURE	OUVERTURE DE L'AUDIENCE
10 h 04	Identification de la cause et des avocates
10 h 05	Instructions du Tribunal
10 h 06	Le Tribunal réfère la procédure du 21 février 2022
10 h 07	Me Perreault fait ses représentations et réfère les procédures présentées et à venir
10 h 09	Le Tribunal s'informe du délai
10 h 11	Le Tribunal s'adresse à Me Quesnel
10 h 13	Me Petitclerc relate la chronologie à venir
10 h 14	Me Quesnel remet au Tribunal une lettre
10 h 15	Commentaires de Me Perreault
10 h 15	Le Tribunal échange avec Mes Petitclerc et Perreault
10 h 17	Le Tribunal relate les procédures rayées
10 h 18	Me Petitclerc prend la parole, Me Perreault répond
10 h 19	Le Tribunal explique le cheminement et le temps requis et les options offertes
10 h 22	Intervention de Me Vathilakis
10 h 24	Le Tribunal échange avec Me Perreault sur la marche à suivre
10 h 27	Le Tribunal s'adresse à Me Mayele
10 h 28	Me Perreault s'informe de la marche à suivre idéale
10 h 10	Le Tribunal suggère une date pour la gestion
10 h 32	Fin de l'audition
	JUGEMENT [1] VU les représentations des avocats des parties; [2] VU la déclaration sous serment de Me Chantal Perreault du 23 février 2026; [3] VU que toutes les parties ne contestent pas les demandes des autres parties, lesquelles absences de contestation sont faites sans admission aucune; LE TRIBUNAL : [4] CONSTATE que les défenderesses Recy-Béton inc. et Trans-Canada Crushing Ltd. sont désormais représentées par le cabinet Renno Vathilakis inc. depuis le 15 octobre 2025, en remplacement du cabinet Woods s.e.n.c.r.l.; [5] ACCUEILLE la demande verbale du 29 novembre 2024 des demandeurs John Brandone, Berta Ricciuti et Vince Basciano pour permission de ne plus être demandeurs/représentants dans le présent dossier; [6] ACCUEILLE la demande verbale du 29 novembre 2024 du cabinet LCM Avocats inc. de cesser de représenter les anciens demandeurs John Brandone, Berta Ricciuti et Vince Basciano;

CANADA	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC	Audience en pratique		
DISTRICT DE MONTRÉAL			
No : 500-06-001116-207	Référée de 0.00	Salle Prévue 17.09	Date Le 25 février 2026
L'HONORABLE DONALD BISSON, J.C.S.			(JB4644)

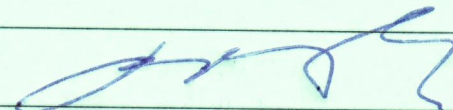
- [7] **RAYE** la Demande en déclaration d'incapacité des procureurs des demandeurs et des défendeurs datée du 24 octobre 2024 (plumitif #40);
- [8] **ACCUEILLE** la *Requête modifiée en substitution de représentant* datée du 23 février 2026, en tenant compte des modifications verbales faites à l'audition d'aujourd'hui le 25 février 2026;
- [9] **SUBSTITUE** les demandeurs John Brandone, Vince Basciano et Berta Ricciuti par Élayne Lemieux comme membre demanderesse/représentante du groupe décrit à l'*Application for Authorization to Institute a Class Action, to Obtain the Status of Representative and Injunction* du 30 décembre 2020 (plumitif #1);
- [10] **RÉSERVE** les droits de la nouvelle demanderesse/représentante Élayne Lemieux de modifier la demande en autorisation d'exercer une action collective, sujet à la permission du Tribunal;
- [11] **AUTORISE** la nouvelle demanderesse/représentante Élayne Lemieux à ne pas ratifier le *Settlement Agreement* daté du 20 janvier 2024 signé par les anciens demandeurs John Brandone, Berta Ricciuti et Vince Basciano;
- [12] **PREND ACTE** que la nouvelle demanderesse/représentante Élayne Lemieux ne ratifie pas le *Settlement Agreement* daté du 20 janvier 2024 signé par les anciens demandeurs John Brandone, Berta Ricciuti et Vince Basciano;
- [13] **DÉCLARE** que la demanderesse/représentante Élayne Lemieux et le groupe proposé ne sont pas liés par le *Settlement Agreement* du 20 janvier 2024 signé par les anciens demandeurs/représentants;
- [14] **DÉCLARE** que la demanderesse/représentante Élayne Lemieux et le groupe proposé ne sont pas liés par l'*Amended and restated Application for Authorization to Institute a Class Action and to Obtain the Status of Representative* datée du 2 avril 2024 (plumitif #25), vu l'absence de l'obtention par le Tribunal de la permission de faire cette modification;
- [15] **DÉCLARE** que le mandat de LCM Avocats inc. prend fin le 25 février 2026, soit à compter de la substitution des demandeurs John Brandone, Vince Basciano et Berta Ricciuti par Élayne Lemieux, membre, à titre de demanderesse/représentante du groupe;
- [16] **AUTORISE** la demanderesse/représentante Élayne Lemieux, en vertu de l'article 585 du Code de procédure civile à renoncer aux conclusions de la décision du Tribunal du 8 juillet 2024 (plumitif #27, rapportée comme Brandone c. Recy-Béton inc., 2024 QCCS 2563);
- [17] **DÉCLARE** que la demanderesse/représentante Élayne Lemieux a validement renoncé aux conclusions de la décision du Tribunal du 8 juillet 2024 (plumitif #27) et **DÉCLARE** que cette renonciation lie la demanderesse/représentante Élayne Lemieux, tous les membres du groupe proposé l'*Application for Authorization to Institute a Class Action, to Obtain the Status of Representative and Injunction* du 30 décembre 2020 (plumitif #1) et tous les membres du groupe proposé décrit dans la décision du Tribunal du 8 juillet 2024 (plumitif #27);

CANADA	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC	Audience en pratique		
DISTRICT DE MONTRÉAL			
No : 500-06-001116-207	Référée de 0.00	Salle Prévue 17.09	Date Le 25 février 2026
L'HONORABLE DONALD BISSON, J.C.S.			(JB4644)

- [18] **DÉCLARE** qu'il n'y a plus d'autorisation de l'action collective contre les défenderesses Recy-Béton inc. et Trans-Canada Crushing Ltd. aux seules fins d'approbation d'un règlement;
- [19] **RAYE** la *Demande pour l'approbation d'une entente de règlement et pour l'approbation des honoraires et débours des avocats* datée du 23 août 2024 (plumitif #35);
- [20] **RAYE** l'*Amended and restated Application for Authorization to Institute a Class Action and to Obtain the Status of Representative* datée du 2 avril 2024 (plumitif #25);
- [21] **RAYE** l'*Amended Application to Intervene to Protect the Rights of Class Members and to Speak on behalf of Affected Flora and Fauna in the Watershed/Declaration of Intervention* datée du 7 novembre 2024 (plumitif #45);
- [22] **RAYE** la *Requête amendée en rétractation de jugement* datée du 7 novembre 2024 (plumitif #44);
- [23] **CONSTATE** que Me Charles O'Brien est l'avocat de la demanderesse/représentante Élayne Lemieux, et Me Chantal Perreault est l'avocate-conseil de la demanderesse/représentante Élayne Lemieux;
- [24] **DÉCLARE** que, compte tenu de toutes les conclusions précédentes, le dossier rétroagit comme s'il retournait au 30 décembre 2020 avec l'*Application for Authorization to Institute a Class Action, to Obtain the Status of Representative and Injunction* du 30 décembre 2020 (plumitif #1) comme si rien ne s'était passé depuis, outre que les demandeurs John Brandone, Berta Ricciuti et Vince Basciano aient été remplacés par la demanderesse/représentante Élayne Lemieux;
- [25] **PRÉCISE** que le Procureur général du Québec n'est donc plus une partie au présent dossier à compter du 25 février 2026;
- [26] **AUTORISE** la demanderesse/représentante Élayne Lemieux, lorsqu'elle déposera une demande pour permission de modifier l'*Application for Authorization to Institute a Class Action, to Obtain the Status of Representative and Injunction* du 30 décembre 2020 (plumitif #1), à proposer une demande modifiée d'autorisation d'exercer une action collective qui n'a pas à respecter les exigences de soulignements et de parenthèses prévues à l'article 11 du Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière civile, RLRQ, c. C-25.01, r. 0.2.1;
- [27] **FIXE** une conférence de gestion pour le suivi du dossier au lundi 11 mai 2026 à 14 heures en salle 15.02;
- [28] **LE TOUT**, sans frais de justice.



LOUISE PÉLOQUIN, G.A.C.S.



DONALD BISSON, J.C.S.